



PROCÈS VERBAL de la SÉANCE

du CONSEIL MUNICIPAL du 01^{er} JUIN 2023

Conseillers en exercice : 15

Date de convocation : 24 mai 2023

Conseillers présents : 12

Date d'affichage : 24 mai 2023

Conseillers votants : 14

Etaient présents : Stéphane Taillason, Dominique Lucquiaud, Sandrine Beltramé, Christine Panier, Jérôme Cantalejo, Magali Merlière, Laurent Gouinaud, Marie Gonin-Galopin, Nicole Girard-Rambeau, Justine Taillason, Eric Vinet, Pascal Charron

Etai(ent) absent(s) : Vanessa Ghÿs

Etait excusée avec pouvoir : Bertrand Margollé (pouvoir à S.Taillason), Nicolas Figeac (pouvoir à P.Charron)

A été nommée Secrétaire de séance : Mme Marie Gonin-Galopin

L'an Deux mil vingt-trois et le premier du mois de juin à 20 heures 00, le conseil municipal de la commune de LE DOUHET, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Stéphane Taillason, Maire

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut donc valablement délibérer.

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du jeudi 04 mai 2023

- Délibérations
 1. Modification de la délibération n° 2023-020
 2. Demande de subvention au titre des amendes de police

- Divers
 - ✓ Divers

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du jeudi 04 mai 2023

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 04 mai 2023 est soumis à l'approbation des membres de l'assemblée.

Après discussion, le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 06 avril 2023 est approuvé et signé par M. Stéphane Taillason, Maire et Mme Vanessa Ghÿs, secrétaire de ladite séance.

N° 2023-021 : Modification de la délibération n° 2023-020

Le Maire rappelle aux membres du conseil que lors de sa dernière réunion, le conseil municipal avait validé l'achat d'une épareuse, en avait accepté son financement par emprunts auprès de l'organisme Agilor, filiale du Crédit Agricole et enfin, acté ces emprunts au budget par le vote d'une décision modificative budgétaire.

Pour rappel : Emprunts à taux fixe de 3.80%

- **Emprunt n° 1** : Financement de la TVA, montant de 6 380 €, 1^{ère} échéance au 15 mai 2024.
- **Emprunt n° 2** : Financement de l'achat HT, montant de 31 900 €, échéance annuelle, 1^{ère} échéance au 15.05.2024.

Le Maire informe les membres du conseil que le contrat préparé par l'organisme de crédit ne correspond pas en tout point aux propositions préalablement faites. Il est question notamment d'une baisse du taux d'intérêt.

Détail du contrat : Montant du prêt de 38 280.00 €, taux d'intérêt à 3.45 %, durée du prêt sur 60 mois, 5 échéances dont la première en 2024, 5 annuités au montant de 8 647.00 €, frais de dossier de 110 € et versement de l'emprunt directement au fournisseur.

Il convient ce jour de re-délibérer afin de se prononcer sur les nouvelles conditions financières proposées.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, décident :

- De valider la nouvelle proposition de l'organisme Agilor, filiale du Crédit Agricole telle que présentée
- Autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ce nouveau contrat

N° 2023 - 022 : Demande de subvention au titre des amendes de police

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil municipal que le programme de police pour les aménagements de sécurité était reconduit pour l'année 2023.

Monsieur le Maire explique que divers travaux prévus sont éligibles à ce fonds d'amendes de police :

- | | |
|---|----------------|
| - Réalisation de parking : | 6 354.90 € HT |
| - Petits aménagements de sécurité « Route de la Tournerie » : | 14 497.60 € HT |
| - Petits aménagements de sécurité « Chez Turpeau » : | 17 707.00 € HT |
| - Petits aménagements de sécurité entre « Le Bois » et « Chez Jaguenaud » : | 4 995.00 € HT |

TOTAL

43 554.50 € HT

Monsieur le Maire propose comme plan de financement :

Montant total des travaux : 43 554.50 € HT

Dont 40% pris en charge par le département : 17 421.80 € HT

Dont 60% pris en charge par la commune : 26 132.70 € HT

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres, le conseil municipal décide :

- De solliciter les services du Conseil Départemental de la Charente-Maritime, une subvention au titre des amendes de police,
- Autorise le Maire à accomplir toutes les démarches nécessaires à la constitution du dossier et à signer tout document y afférent.

Divers

- ✚ Monsieur le Maire indique qu'un riverain a décidé d'attaquer l'arrêté du permis d'aménager des Consorts Guillorit qui a été signé le 28 mars 2023.
- ✚ Les travaux de l'insonorisation de la salle Paul Cartier débuteront le 12 juin 2023 jusqu'au 16 juin 2023.
- ✚ Un devis a été signé pour changer les chauffes eaux de la salle Val de la Jarretière ainsi qu'un adoucisseur.
- ✚ Rencontre avec l'entreprise VALECO ce jour à 20 heures 30.

La séance est levée à 20 heures 25.

Le Maire,
Stéphane TAILLASSON



La secrétaire de séance,
Madame Marie Gonin-Gallopin

